

## Règlement pour l'organisation d'un repas partagé

### Autour de la Baleine

1) Chaque repas partagé est pris en charge par un.e adhérent.e qui réserve une date, propose un menu et fait les courses. Un « mousse » (référént de l'association qui a suivi la formation sécurité) doit assurer l'ouverture et la fermeture du lieu et la gestion de la caisse.

2) Le « mousse » complète l'agenda de site [cafemaya.fr](http://cafemaya.fr) pour annoncer le repas partagé. Une semaine avant, il y ajoute le menu qui doit être envoyé par le cuisinier ou la cuisinière du repas au moins une semaine à l'avance. Il prépare une affiche (voir l'affiche type) qu'il apposera 3 jours à l'avance au café Maya. Il s'assure qu'un bénévole s'inscrit pour jouer le rôle de commis de cuisine jusqu'à la fin de la soirée.

3) Le budget fixé pour un repas est de 4 euros par personne. Un repas pour 30 personnes (nombre limite de places assises dans le café Maya) suppose donc une avance de 120 euros. Sauf exception, l'organisateur/organisatrice avance l'argent et est remboursé au plus vite par la trésorière sur présentation d'une note de frais (fournir le document) accompagné des tickets de caisse et d'un RIB.

4) Le prix du repas est fixé à 8 euros pour les adultes et 6 euros pour les enfants. La différence permet de couvrir les soirs où les convives sont moins nombreux que le nombre de repas prévus. La trésorerie relative aux repas fera l'objet d'un traitement à part dans la trésorerie de ADLB : les bénéfices éventuelles seront réinvestis dans des ateliers qui nécessitent l'achat de matières premières, de manière à viser le plus souvent possible la gratuité totale des activités.

5) Les alcools sont apportés par les commensaux, qui doivent également repartir avec les bouteilles vides ou encore en partie pleines. Aucun alcool ne peut être stockés au café Maya.

6) Les commensaux peuvent s'installer à partir de 19h30, le repas est servi à partir de 20h. Seuls les adhérent.e.s du café Maya peuvent participer au repas partagé. Si une personne extérieure souhaite dîner, elle doit adhérer au café Maya (coût : 2 euros annuels). Le « mousse » prend ses coordonnées (formulaire et carte à prévoir).

7) Tous/tes les adhérent.e.s peuvent participer à une repas partagé, dans la limite des places disponibles. Il est possible de réserver à l'avance mais la réservation est levée après 20h :les premiers arrivés sont les premiers à s'installer.

8) La caisse est gérée par le « mousse » qui doit dès le lendemain envoyer un bilan financier à la trésorière de ADLB (prévoir un document type).

9) S'il reste de la nourriture, elle doit être distribuée aux commensaux (prévoir des barquettes en carton ou récupération de contenants).

10) Pendant le repas, les convives ne peuvent pas sortir avec un verre en dehors du café Maya. La sortie de secours sera utilisée très ponctuellement pour ceux et celles qui souhaitent fumer, le « mousse » sera très vigilant sur le volume sonore à l'extérieur du bâtiment. Le repas se termine au plus tard à 22h30. L'un des bénévoles en cuisine doit raccompagner les derniers convives jusqu'à la porte de la résidence pour éviter les nuisances sonores envers le voisinage.